



Nom du prestataire de compte: CRELAN SA

Intitulé du compte: Compte à vue Crelan Essential Pack (remplit les conditions d'un service bancaire universel)

Date: 28/09/2026

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans « Conditions générales et tarifs des paiement internationaux » et dans « Tarifs des services financiers non-standardisés ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de comptes généraux	
Tenue de compte Inclut une offre groupée de services comprenant: - 2 cartes de débit - domiciliations européennes - ordres permanents - retrait d'espèces en euros par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique - versement et retrait d'espèces en euros au guichet d'une agence Crelan - virement (instantané) en euros vers un compte Crelan exécuté en agence	Cotisation mensuelle 4,50 EUR Total de frais annuels 54,00 EUR
	<u>Coopérateur</u> Cotisation mensuelle 3,00 EUR Total de frais annuels 36,00 EUR
	<u>Jongeren (moins de 25 ans)</u> Cotisation mensuelle 0,00 EUR Total de frais annuels 0,00 EUR

- 1 remplacement de carte débit par an - Virement (instantané) via myCrelan et Crelan Mobile Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.	
Paielements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (instantané) en euros	- électronique 0,00 EUR - en agence vers 1 autre banque, par virement 1,50 EUR Si le titulaire (tous les titulaires) n'a (ont) pas de myCrelan : 60 virements gratuits, ensuite 1 EUR/virement
Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque	Par chèque 1,25 EUR
Paielement par chèque client	Par chèque 1,00 EUR
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit	Cotisation mensuelle à partir de la 3e carte (par carte) 1,50 EUR Total des frais annuels 18,00 EUR
Fourniture d'une carte de crédit Visa Classic	A partir de la première carte Cotisation mensuelle par carte 2,00 EUR Total des frais annuels 24,00 EUR
Fourniture d'une carte prepaid	Service non disponible
Retrait d'espèces en euros en Belgique	- Retrait ATM avec carte de débit 0,00 EUR - Retrait ATM avec carte de crédit Sur le montant 1% Majoré de 6,00 EUR
Opérations par carte dans la zone EURO	
Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit	Crelan ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.
Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte Visa Classic	Sur le montant 1,00% Majoré de 6,00 EUR

Retraits d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte Visa Classic	Sur le montant Majoré de	2,00% 6,00 EUR
Paielement par carte de débit ou Visa Classic		0,00 EUR
Opérations par carte en-dehors la zone Euro		
Retraits d'espèces dans une autre devise aux guichets automatiques avec carte de débit	Coût fixe Commission de change ¹	6,00 EUR 2,00%
Retraits d'espèces dans une autre devise aux guichets automatiques avec Visa Classic	Sur le montant Majoré de Commission de change ¹	1,00% 6,00 EUR 2,00%
Retraits d'espèces dans une autre devise auprès de banques et bureaux de change avec carte Visa Classic	Sur le montant Majoré de Commission de change ¹ N.B. en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.	2,00% 6,00 EUR 2,00%
Paielement par carte de débit	Coût fixe Commission de change ¹	0,60 EUR 2,00%
Paielement par carte Visa Classic	Commission de change unique ¹	2,00%
Remplacement d'une carte perdue ou volée	A partir du 2e remplacement	10,00 EUR

Découverts et services connexes		
Facilité de découvert [Facilité de caisse]²		
Taux débiteur/TAEG		10,50%
Dépassement		10,50%
	Débit non autorisé	11,55%
Lettre de rappel ou de mise en demeure	Un envoi par mois	7,50 EUR + frais de port

¹ Taux de change appliqué par rapport au cours de référence de la BCE (Banque centrale européenne) le jour du traitement de la transaction. Le cours de change de référence de la BCE pour les devises de l'EEE et pour plusieurs autres devises est disponible sur https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html

² Le montant maximum d'une facilité de découvert [facilité de caisse] liée à un compte à vue à usage privé est de 1.250 EUR. Le solde débiteur doit être apuré dans un délai d'un mois.

Autres services		
Opérations bancaires à distance	- Abonnement myCrelan/Crelan Mobile, le premier Digipass inclus	0,00 EUR
	- Remplacement Digipass défectueux	0,00 EUR
	- Remplacement Digipass non-défectueux	25,00 EUR
	- Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur	25,00 EUR
Extraits de compte	Extraits électronique	0,00 EUR
	Extraits de compte papier envoyés par la poste.	
	Cotisation mensuelle:	
	- Fréquence trimestrielle *	0,75 EUR
	- Fréquence mensuelle *	1,50 EUR
	* gratuite si le titulaire (tous les titulaires) n'ont pas de myCrelan.	
Divers	- Fréquence hebdomadaire	6,00 EUR
	- Fréquence journalière	15,00 EUR
	Commande de chèque	Par chèque 0,50 EUR
	Chèque national définitivement refusé	Par chèque 7,44 EUR
Formulaire virement papier (par 10)	Par virement à l'agence	0,00 EUR
	au domicile	frais de port
Formulaire virement papier avec duplicata	Par formulaire	0,25 EUR
Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant	Par opération rejetée	7,00 EUR